

L'an deux mil vingt et un, le 22 novembre à 19 heures 00,

le conseil municipal de la commune de SERQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DENIS Philippe, Maire de la commune.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame MILON Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame CARRE Fabienne est nommée secrétaire.

Convocation du 16 novembre 2021 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Objet : AIDE A L'ACHAT DE VELO POUR 2022**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la CAPSO sollicitant la commune pour le versement d'une aide à l'achat de vélo aux habitants de la commune qui viendrait compléter l'aide octroyée par la CAPSO.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal refuse le versement d'une subvention à l'acquisition d'un vélo.**

**Objet : AVIS DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID) DE LA CAPSO**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la CAPSO sollicitant l'avis de la commune sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID). La loi ELAN et ses décrets d'application rendent obligatoire la mise en place, à compter du 31 décembre 2021, d'un système de cotation de la demande de logement social, pour tous les EPCI tenus de se doter d'un Plan local de l'habitat (PLH). Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs de la CAPSO approuvé en avril 2018 doit donc être modifié pour y intégrer le système de cotation.

**Après en avoir délibéré**

**Le conseil municipal émet un avis favorable au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) de la CAPSO.**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE 2022 « CLASSE VERTE »**

La municipalité a décidé lors de la réunion du 28 juin 2021 le versement d'une subvention de 30 euros par enfant pour les élèves scolarisés en CM2 pour le départ en classe verte.

Or, suite à un courrier de Monsieur le Président de l'association des parents d'élèves « Nos P'tits Loups » celui-ci informe la municipalité que la classe verte sera à compter de 2022 ouverte aux élèves de CM1 et qu'elle aura lieu tous les deux ans.

**Après discussion,**

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement bisannuel d'une subvention d'un montant de 30 euros par élèves à la classe de CM1/CM2 à compter de l'année 2022. Le versement se fera sur présentation de la liste nominatives des élèves.**

**Objet : CONTRAT CAF - RENOUELEMENT « CONTRAT COLONIE »**

Madame CARRE Fabienne, adjointe en charge de la jeunesse, fait part au conseil municipal que la Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais avec laquelle la commune a signé un « contrat colonie » pour permettre aux jeunes Serquois âgés de 13 à 17 ans de partir 15 jours en colonie l'été ; a sollicité la commune pour le renouvellement de la signature de la convention pour les années 2022/2023.

Le renouvellement sera demandé pour 5 jeunes serquois.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention du contrat colonie pour 2022 et 2023.**

**Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention « contrat colonie » avec la Caisse d'allocations familiales ainsi que toutes les pièces nécessaires pour les années 2022 et 2023.**

La Caisse d'Allocations Familiales entretient depuis de nombreuses années un partenariat privilégié avec les communes au service des habitants.

Après de nombreuses années de contractualisations via le Contrat Enfance Jeunesse, la CAF s'est réinterrogée sur ses modalités partenariales.

La Convention Territoriale Globale est désormais le nouveau socle des relations contractuelles. Elle définit pour 5 ans un projet social partagé afin de maintenir et développer les services aux familles. La CTG se structure autour de 7 orientations stratégiques déclinées ci-dessous :

- Petite Enfance :  
Soutenir l'offre d'accueil collectif du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales  
Soutenir l'accueil individuel
- Parentalité : Valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants
- Jeunesse : Poursuivre la structuration d'une offre éducative, diversifiée, pour les enfants et les jeunes du territoire
- Animation de la vie sociale : Soutenir le développement de l'animation de la vie sociale sur le territoire
- Habitat : Participer à l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire
- Accès aux droits et aux soins : Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

Les communes, de par leur action de proximité, la gestion de leur équipement, services et dispositifs, contribuent aux objectifs identifiés dans la CTG.

La CTG est alors co-signée par la CAF, les communes, le RPC "la croisée des villages", le RPI de l'Hermitage, le SIVU de Théroouanne et la CAPSO, dans le respect des compétences de chacun.

Cette signature, qui doit intervenir avant le 31 décembre 2021, conditionne le versement par la CAF des bonus territoires pour lesquels des conventions d'objectifs et de financement seront conclues avec les gestionnaires de services.

Cet engagement permet par ailleurs aux communes de candidater aux autres appels à projets, subventions de la CAF, dans le respect des conditions spécifiques de chacun des dispositifs.

La CAF restera l'interlocuteur privilégié des communes et continuera à se mobiliser pour l'accompagnement des projets.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver les termes de la convention Territoriale Globale
- Autoriser Monsieur le maire ou son représentant, à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Après discussion le conseil municipal :**

- **Approuve les termes de la convention Territoriale Globale**
- **Autorise Monsieur le maire ou son représentant, à signer ce document ainsi que toutes pièces s'y rapportant.**

#### **Objet : BUDGET PRIMITIF 2021 - DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'afin de payer l'intégralité des factures de l'entreprise ATA pour la réfection des voiries il convient de passer les opérations suivantes :

#### **En investissement dépenses :**

Au compte 2152 : + 10 000 euros

Au compte 020 : - 3 000 euros

Au compte 21 316 : - 7 000 euros

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces opérations comptables.**

#### **OBJET : RECONDUCTION DU MARCHE POUR LA PRESTATION DE SERVICE DE CONTROLE ET MAINTENANCE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE AVEC RETRAIT DES COMMUNES DE LAIRES RECLINGHEM ET HELFAUT**

Vu la délibération n° 11 du 20 Juin 2018 de la Ville de Saint-Omer, autorisant la constitution d'un groupement de commandes et le lancement de la procédure de marché public pour le contrôle des bouches et poteaux incendie, suite au décret n° 2015-235 du 27 Février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie clarifiant les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans les communes.

Vu la délibération n°13 du 17 Décembre 2018 de la Ville de Saint-Omer, attribuant le marché de prestation de service de contrôle et maintenance des bouches et poteaux incendie en groupement de commandes.

Vu la Convention Constitutive d'un groupement de commandes signée en date du 25 Septembre 2018 par l'ensemble des membres adhérents et plus particulièrement son article 5 concernant le retrait d'une commune.

Vu la délibération n° 30 du 19 Décembre 2020, autorisant l'avenant à la convention de constitution de groupement de commandes ayant pour objet le retrait de la Commune de Quiestède.

Considérant la demande de retrait des Communes de Reclinghem, Laires et Helfaut.

Considérant la nécessité de modifier la convention de constitution de groupement de commandes par voie d'avenant et d'en informer le titulaire du marché.

**Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal :**

- De prendre acte de la demande des Communes de Reclinghem, Laires et Helfaut et de procéder au retrait de ces trois membres ;
- D'autoriser la signature de l'avenant à la convention de constitution de groupement de commandes ayant pour objet le retrait des Communes de Reclinghem, Laires et Helfaut ainsi que l'avenant au marché y afférent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de Saint-Omer ou son représentant, coordonnateur du groupement, à signer tous les actes y afférents.

## QUESTIONS DIVERSES

### ✚ **Maison assistantes maternelles**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu avec les adjoints la caisse d'allocations familiales, la responsable de la protection maternelle et infantile du Département ainsi que les assistantes maternelles afin de discuter du projet de MAM au sein de l'ancien presbytère. Selon la PMI le bâtiment est fiable mais de nombreux travaux doivent être réalisés (démolition murs intérieurs, isolation, électricité, sanitaire, chauffage...). Le conseil municipal décide d'attendre le retour de l'estimation des coûts des travaux, l'estimation du bâtiment en cas de vente, le retour des diverses instances pour l'obtention d'éventuelles subventions avant de prendre une décision définitive sur le devenir du bâtiment.

### ✚ **Travaux enrobés**

Monsieur Cazin informe le conseil municipal que les travaux de réfection de voiries ont été réalisés rue du Surot, rue du Zudrove et rue du Long Chemin. Un problème a été rencontré sur la rue du Long Chemin où la limite des travaux a été volontairement reculée afin de permettre des travaux d'enrobés sur un sentier privée (à l'extrémité de la rue du Long Chemin) engendrant un surplus de 4 680 euros. A ce jour, une réunion est prévue avec les propriétaires afin de leur demander une participation financière. Le conseil municipal ne souhaite pas payer ce surplus. Monsieur Cazin informera le conseil municipal de la suite à donner.

### ✚ **Logiciels pour école**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des logiciels doivent venir compléter l'achat des ordinateurs pour l'école primaire.

### ✚ **Manifestations**

- Distribution arbre de Noël des enfants de l'école le jeudi 16 décembre matin
- Arbre de Noël personnel communal le vendredi 17 décembre
- Inauguration de la bibliothèque et salle multi accueil en 2022
- Concert des Balladins à l'église le dimanche 12 décembre

### ✚ **Chemins de remembrement**

Monsieur Clément VASSEUR questionne Monsieur le Maire suite à une demande qu'il a reçu pour l'entretien des chemins de remembrement. Ces derniers doivent être entretenus par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20h50